

**CÉLÉBRATIONS DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET
DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ET DE LA JOURNÉE AFRICAINE DE LA
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

YAOUNDÉ, PALAIS DES CONGRÈS, LE 28 AVRIL 2009

Allocution de Mme Dayina MAYENGA
**Directrice du Bureau Sous-Régional de l'OIT pour l'Afrique
Centrale**

Excellence Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

***Madame la Présidente du Comité d'Organisation de la Journée Africaine
de la Prévention des Risques Professionnels,***

Monsieur le Directeur du CRADAT,

Monsieur le Représentant de l'OMS,

Chers Collègues,

***Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations
d'Employeurs et des Organisations de Travailleurs,***

Chers Employeurs et Travailleurs,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de me retrouver parmi vous, pour célébrer la Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail et la Journée Africaine de la prévention des Risques professionnels.

S'agissant de la Journée mondiale, vous me permettrez de rappeler qu'elle a démarré en 2001, et a été marquée par une forte impulsion pour ancrer la culture préventive au travail dans les politiques, les programmes, en un mot dans les actes de tous les jours sur le lieu de travail.

La promotion de la mise en œuvre de mesures efficaces pour améliorer la sécurité et la santé au travail, ainsi que les conditions de travail, fait partie intégrante des objectifs stratégiques et opérationnels de l'OIT en matière de protection sociale. Par la protection sociale, nous visons la sauvegarde et la valorisation du capital humain, afin de permettre à l'homme d'être à la fois créateur et bénéficiaire des richesses, dans un cadre mettant en valeur tous les piliers du Travail Dément. Et je suis particulièrement heureuse que le

thème choisi pour la 13eme Journée Africaine de Prévention des Risques Professionnels, que nous célébrons aussi aujourd'hui, ait pour thème « Mieux Prévenir les risques, Mieux Protéger les Victimes », mettant un accent particulier sur le capital humain en tant que ressource essentielle de l'entreprise. Je ne doute pas que les échanges d'expériences qui vont avoir lieu aujourd'hui dans le cadre de ces deux événements que nous célébrons de manière concomitante seront particulièrement fructueux.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Vous me permettrez de sacrifier à un devoir, celui de vous livrer le message que Monsieur Juan Somavia, Directeur Général du Bureau international du Travail adresse à la communauté internationale, à l'occasion de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail.

Nous célébrons cette année le 90e anniversaire de l'Organisation internationale du Travail. Il est juste, tandis que nous observons cette Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, de rappeler notre mission fondatrice.

Il y a quatre-vingt-dix ans, le 28 avril 1919, la Conférence de la Paix convoquée à Versailles a donné un point final à la Constitution de l'OIT. Cette Organisation tripartite, composée de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, a été créée sur le principe qu'«une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale». Dans un monde où les conditions de travail impliquent «l'injustice, la misère et les privations», ce qui peut engendrer «un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger», l'OIT s'est vu confier la mission de promouvoir la justice sociale dans et à travers le monde du travail.

L'appel en faveur de la protection des travailleurs contre les maladies et les accidents résultant du travail était alors au coeur du programme d'activité de l'OIT, une orientation majeure de l'activité normative et des autres moyens d'action. Cela est toujours vrai aujourd'hui.

La sécurité et la santé au travail, c'est un droit de l'homme qui fait partie intégrante de tout programme de développement centré sur les individus.

Le travail dangereux est une tragédie humaine – il suscite une angoisse quotidienne; il aggrave la pauvreté si des ennuis de

santé ou un accident surviennent, réduisant ou annihilant la capacité de travail alors qu'il n'existe pas de mécanismes d'aide; il fauche des vies. Une bonne part de cette tragédie, qui touche chaque année des millions de travailleurs, se déroule à notre insu, car il n'en est jamais fait mention à la une des journaux. Pourtant, tant de choses pourraient être évitées.

Il y a tout à gagner à ce que les lieux de travail soient sûrs et sains. Les travailleurs et leurs familles, les gouvernements, les entreprises, les sociétés et les économies ont tous intérêt à réduire les accidents, les lésions et les maladies liés au travail.

Un travail sans risque est à la base de la durabilité des entreprises, lesquelles tirent profit d'une meilleure productivité, d'une qualité accrue et d'une plus grande motivation de leur main-d'oeuvre. Et une main-d'oeuvre en bonne santé et des entreprises sûres et productives sont le fer de lance d'une stratégie de développement durable réussie.

L'OIT célèbre son 90e anniversaire et cette journée mondiale à un moment où le monde est plongé dans une crise globale – crise financière, crise économique et crise de l'emploi. Nous devons veiller tout particulièrement à ce que les stratégies d'ajustement et de reprise économique n'empruntent pas une voie peu sûre en bradant la vie humaine et la sécurité sur le lieu de travail. Ces mots de notre Constitution, qui fut aussi rédigée à un moment de turbulences, résonnent toujours aujourd'hui: «Le travail n'est pas une marchandise». C'est pourquoi l'OIT insiste sur l'objectif du travail décent, qui couvre le travail lui-même, la protection sociale, y compris la sécurité et la santé au travail, les droits au travail et le dialogue social.

Avec cela présent à l'esprit, il nous faut – nous les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et leurs organisations, les autorités locales, le système multilatéral et les organismes de financement et autres – assumer nos responsabilités et jouer notre rôle pour faire de la sécurité et de la santé au travail un message et un engagement mondiaux soutenus par une action au niveau national.

En prenant comme point de départ le respect de la dignité de la vie humaine au travail, nous pouvons nous appuyer sur les instruments normatifs, les outils, les connaissances et l'expérience

pour promouvoir une culture de la prévention. Nous devons aller au-delà des lieux de travail pour sensibiliser davantage à la sécurité et la santé des travailleurs, qui est une question économique et sociale, et pour assurer une large mobilisation autour de l'objectif du travail sans risque. Et nous ne pouvons pas oublier que la santé et la sécurité des travailleurs de l'économie informelle – qui dans bon nombre de pays constituent la majorité des travailleurs – comptent aussi. Il nous incombe également de trouver des moyens efficaces de les aider à travailler en sécurité.

En cette journée mondiale nous pouvons adopter une position commune en faveur de la dignité de la vie humaine au travail. Le travail doit assurer la vie, et non prendre des vies. Le travail décent, c'est aussi un travail sans risque.

Yaoundé, 28 avril 2009.